L'accès au site internet se fait depuis l'adresse ci-dessous après identification grâce à :

- votre numéro de permis (identifiant)
- votre code confidentiel sécurisé.

>> EN CLIQUANT ICI <<
vous accédez directement au service internet TELEPOINTS du Ministère de l'Intérieur

(les deux informations figurant sur le relevé intégral de chaque dossier de permis délivrés par la préfecture de La Rochelle et les sous-préfectures de Saintes, Rochefort et St Jean d'Angély.)

Les automobilistes pourront ainsi « surveiller » leur capital de points et, le cas échéant, s'inscrire à un stage
afin de préserver l'indispensable usage de leurs permis.